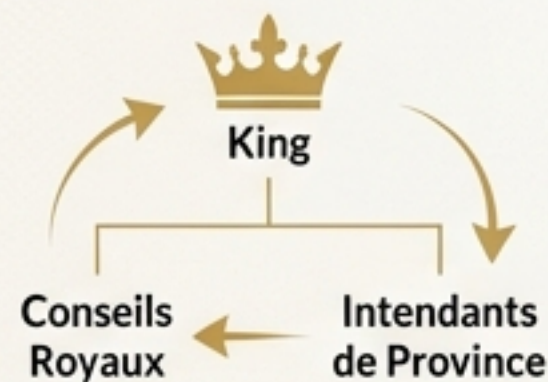


Le Pouvoir Absolu

Une histoire de pouvoir, d'ordre et de ses limites (XVII^e-XVIII^e siècles)

STRUCTURES DE CONTRÔLE



- Centralisation du pouvoir administratif.
- Les Intendants : "Les yeux et les oreilles du roi".
- Contrôle de la Noblesse : La Cour de Versailles.

LA THÉORIE DU DROIT DIVIN

La **théorie du droit divin** est conmenriennu 17th centurs der moments: **pouoment**, en maioriet surtsem pomen, una ensonction des politis bionsres hles nouiver eten **flouilixments apresenses eesses**).

- **Légitimité par Dieu** : Le roi comme représentant terrestre.
- **Autorité Incontestée** : Obligation d'obéissance absolue.
- **Bossuet & la Politique** : "L'Etat c'est moi", la synthèse.



LIMITES ET RÉSISTANCES

- **Lois Fondamentales du Royaume** : Règles successorales, etc.
- **Les Parlements** : Droit de remontrance.
- **L'Influence de l'Opinion Publique** : Salons et Lumières naissantes.

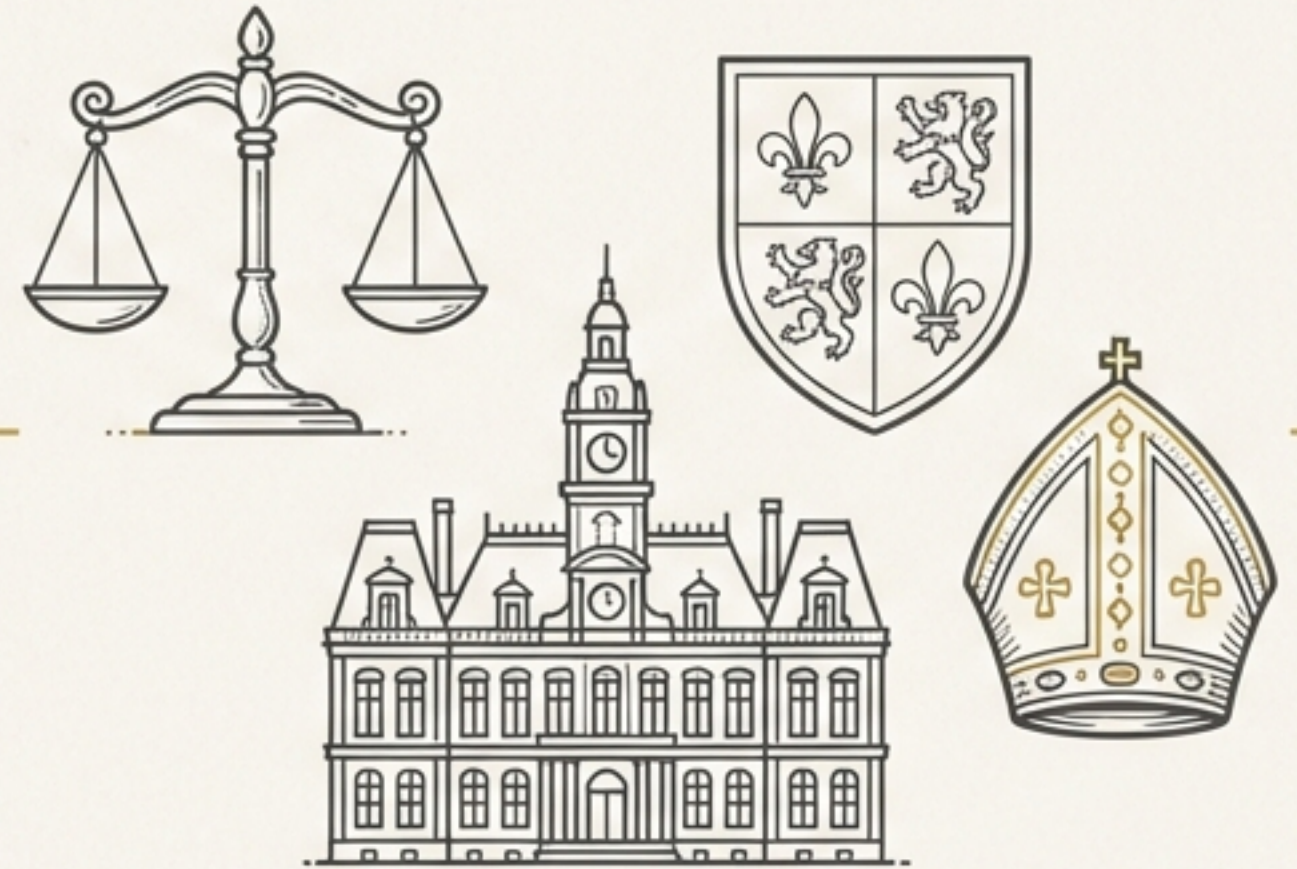
Le Duel du Pouvoir

L'histoire de l'absolutisme n'est pas celle d'un pouvoir sans limites, mais celle d'une lutte constante entre deux forces :



La poussée vers la centralisation monarchique

Une volonté de concentrer l'autorité pour unifier et commander.

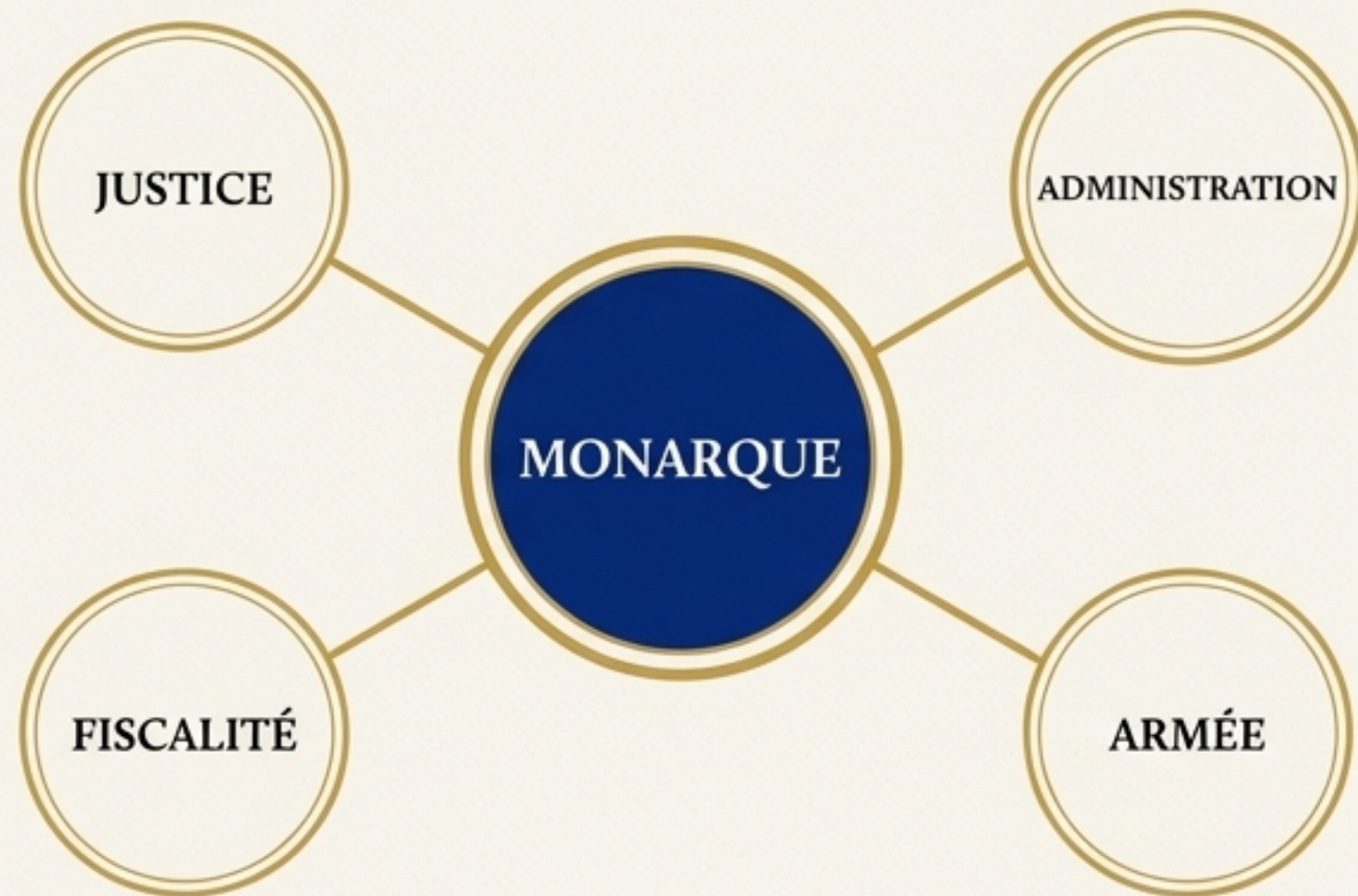


La résistance des contre-pouvoirs

Les parlements, les privilèges des provinces et des villes, la noblesse, et l'opinion publique naissante.

L'absolutisme est une machine d'État

Loin d'une dictature moderne, l'absolutisme est un mode de gouvernement qui cherche à renforcer l'État. Le monarque est souverain, mais il opère à travers une structure en expansion. Ce système repose sur deux concepts fondamentaux :



Souveraineté

L'autorité suprême pour faire la loi, lever l'impôt et commander la force armée.

Raison d'État

La priorité donnée à la survie et à la puissance de l'État, primant sur les intérêts particuliers.

Un continent en quête d'ordre

Le XVII^e siècle est un tournant. La montée de l'absolutisme répond à des crises profondes :

- La fin des guerres de religion laisse des États épuisés.
- La concurrence entre puissances et des guerres coûteuses exigent des armées permanentes et un financement stable.
- Le besoin d'unifier des territoires morcelés.

Repère clé : La **Paix de Westphalie (1648)**, qui clôt la guerre de Trente Ans et redessine l'équilibre des puissances en Europe.



La boîte à outils de l'absolutisme (1/2) :

Centraliser et contraindre



1. Centraliser l'administration

- S'appuyer sur des relais locaux (officiers, intendants en France).
- Utiliser des procédures écrites pour rendre l'État plus prévisible.
- Objectif : réduire l'autonomie des provinces et harmoniser l'impôt.



2. Financer et contraindre

- Développer la **fiscalité** (impôts, emprunts) pour financer la guerre et la diplomatie.
- Mettre en place une **armée** plus régulière et plus nombreuse, changeant l'équilibre des forces entre le centre et la périphérie.

La boîte à outils de l'absolutisme (2/2) :

Légitimer et composer



3. Légitimer le pouvoir

- Utiliser les symboles pour produire de l'autorité : cérémonial, architecture (Versailles), arts, religion.
- Les portraits officiels, fêtes et récits dynastiques construisent l'image du souverain.



4. Composer avec les contre-pouvoirs

- Négocier en permanence avec les élites (noblesse, parlements, villes).
- Acheter des fidélités, arbitrer des conflits.
- L'État est fort, mais rarement tout-puissant.



FRANCE

Le Grand Écart : France vs. Angleterre

Deux modèles politiques face à la question
du pouvoir au XVIIe siècle.

ANGLETERRE

Le modèle français : Domestiquer les élites à Versailles

En France, le règne de **Louis XIV (1643–1715)** incarne le projet absolutiste. Le traumatisme de la **Fronde (1648–1653)**, une révolte de la noblesse et des parlements, justifie un renforcement du contrôle royal.

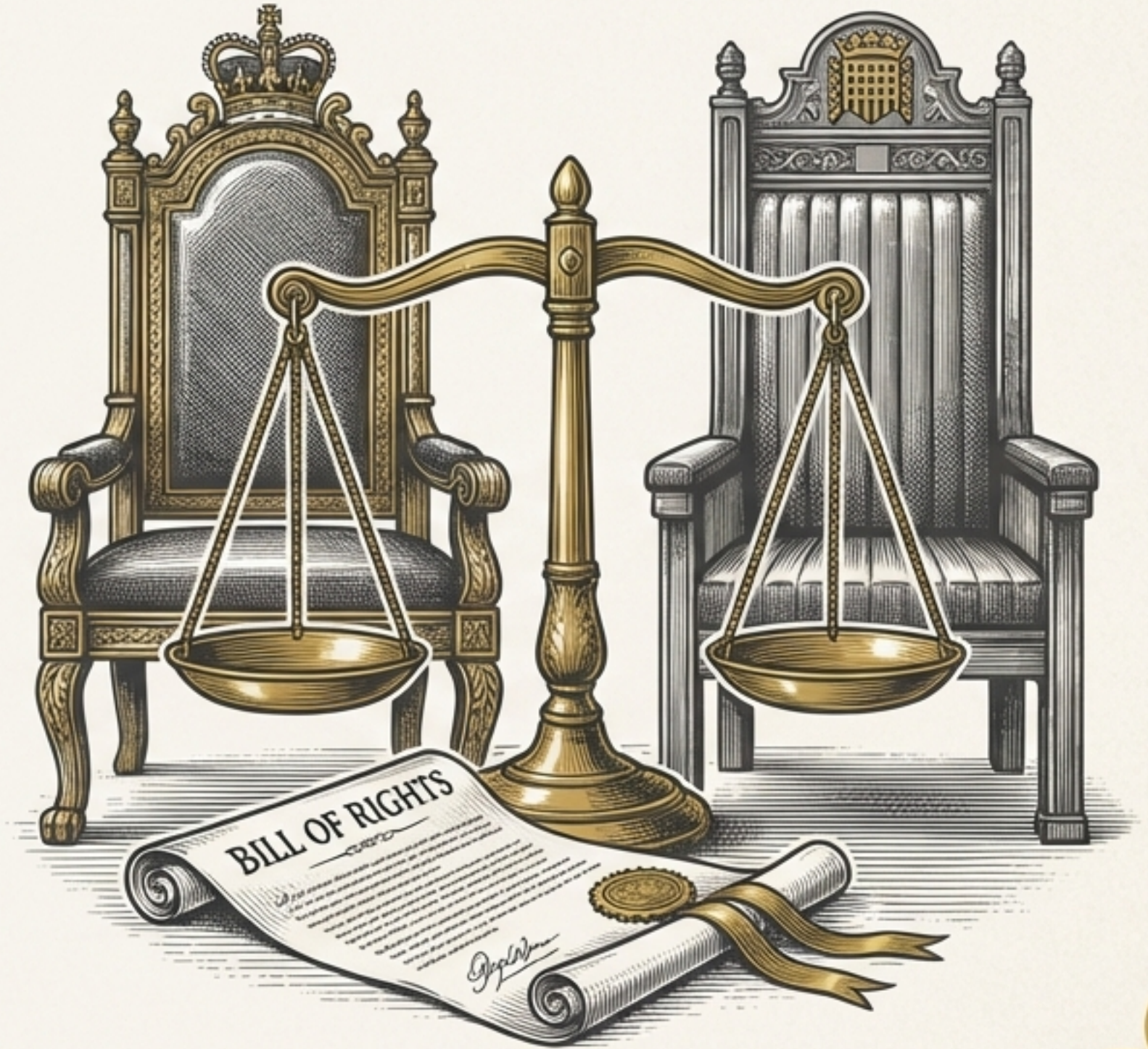
L'instrument : Versailles.
L'installation de la cour en **1682** n'est pas un choix esthétique, mais une stratégie politique pour attirer, surveiller, et codifier la noblesse dans une hiérarchie de la faveur.



Le contre-modèle anglais : Le pouvoir partagé par la loi

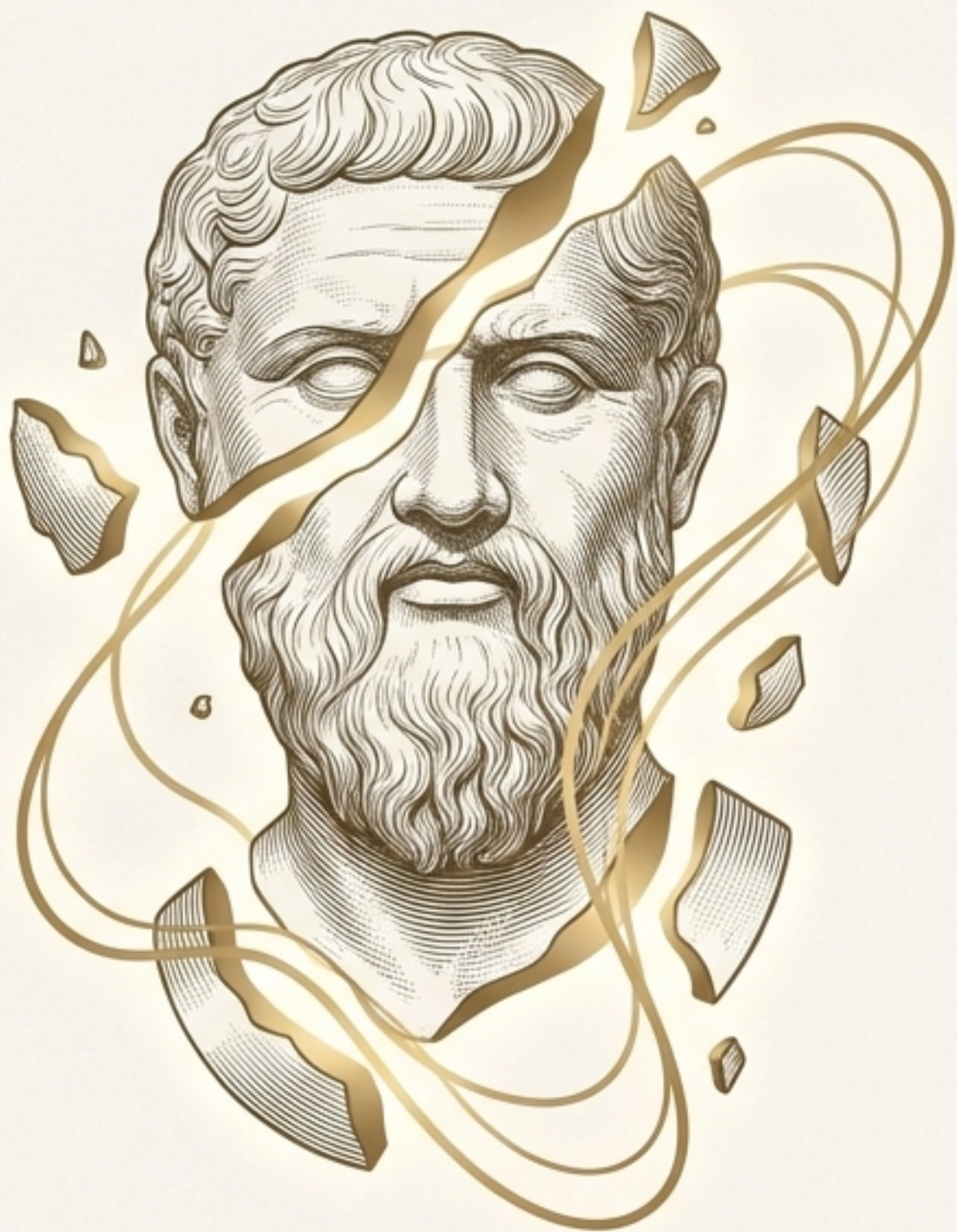
L'Angleterre suit une trajectoire inverse. Les conflits répétés entre la Couronne et le Parlement culminent avec la **Révolution Glorieuse (1688–1689)**.

Le tournant : Le Bill of Rights de 1689 n'est pas une simple déclaration. Il contraint le pouvoir royal (pas d'impôt ou d'armée sans l'accord du Parlement) et consacre la naissance d'une monarchie parlementaire.



Deux histoires en parallèle





L'héritage et les débats

Comment la lutte pour le pouvoir absolu a forgé nos idées politiques modernes.

Réalité ou mythe ? L'absolutisme en débat

Les historiens questionnent la distance entre le discours du 'pouvoir absolu' et la pratique gouvernementale, faite de négociations, de résistances et de fidélités. L'autorité royale devait constamment composer avec les réalités locales.

Point de discussion : La formule, souvent attribuée à Louis XIV, « Louis XIV, « L'État, c'est moi », est un excellent exemple de mythe à nuancer. Elle est historiquement controversée et masque la complexité du système.

pouvoir
absolu $\neq$ pouvoir
sans limites

"L'État, c'est moi" [discuté]

Montesquieu et la naissance d'une idée neuve

L'observation du contre-modèle anglais et la critique de l'absolutisme à la française inspirent une nouvelle pensée politique. **Montesquieu**, dans son ouvrage majeur ***De l'esprit des lois*** (1748), théorise une solution pour garantir la liberté.

« *Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir,
il faut que, par la disposition des choses,
le pouvoir arrête le pouvoir.* »

— Montesquieu, *De l'esprit des lois*, 1748

L'absolutisme en quatre points clés



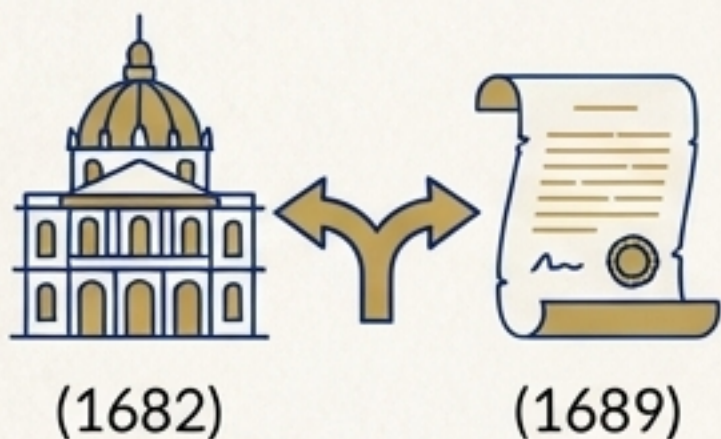
1. Définition

Un projet de **souveraineté** de l'État mis en œuvre par la **centralisation** administrative.



2. Mécanismes

Un triptyque : **fiscalité/armée** pour la contrainte, **administration** pour le contrôle, et **légitimation symbolique** pour l'obéissance.



3. Deux Voies

Le contrôle des élites à **Versailles (1682)** contre le partage du pouvoir par le **Bill of Rights (1689)**.



4. Héritage

La naissance du débat moderne sur les **contre-pouvoirs** et la **séparation des pouvoirs**.

Le pouvoir et ses contre-pouvoirs : un débat toujours actuel

Les questions soulevées aux XVII^e et XVIII^e siècles — sur l'exécutif fort, l'état d'exception, ou l'équilibre des institutions — n'ont pas disparu.

La tension entre l'efficacité de l'État et la protection des libertés reste, aujourd'hui encore, au cœur de nos démocraties.